



Lycée Paul Cézanne

Aix, le samedi 10 janvier 2014

Le Proviseur du Lycée Cézanne

à

tous les personnels du lycée Paul Cézanne



Objet : élévation du niveau d'alerte du plan Vigipirate (2ème circulaire)

Le Proviseur

Secrétariat
Proviseur

Réf : AB//2012-

Téléphone

04 42.17.14.00

Fax

04 42.96.07.66

Mél

ce.0130002g

@ac-aix-marseille.fr

Site du Lycée :

www.lycezanne13.org

19 Av. J. et M. Fontenaille

BP 10005

13181 AIX EN PROVENCE

cedex 5

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élévation du niveau d'alerte du plan Vigipirate à l'échelon « alerte attentats » et en conformité avec la circulaire préfectorale, je dois mettre en place les mesures nécessaires pour assurer au mieux la sécurité des biens et des personnes au sein de l'établissement et aux abords.

En complément de certaines mesures déjà prises-depuis le mercredi 8 janvier 2015 et compte tenu de la configuration particulière du lycée, je suis contraint à modifier certaines pratiques.

A compter du lundi 12 janvier 2015 et jusqu'à nouvel ordre :

Accès lycée boulevard Jean Moulin :

- Le portail « Alpes » sera fermé et déconnecté à partir de 9h du matin ; au-delà de cet horaire, toutes les entrées et sorties en des véhicules s'effectueront par l'avenue Fontenaille.
- Le portillon « Alpes » reste ouvert aux heures de mouvement et la présence d'un adulte surveillant est renforcée
- Les personnels logés et les CPE de service internat pourront utiliser le portail « Alpes » à partir de 20h.

Accès lycée avenue Fontenaille :

Cet accès est le plus difficile à sécuriser dans sa configuration actuelle. La présence d'adultes surveillants va être renforcée. Conformément à la demande préfectorale « *d'éviter tout attroupement aux abords de l'établissement* » et pour des raisons exceptionnelles de sécurité :

- les sorties aux récréations de 10h et 16h ne sont plus autorisées.
- Les élèves et les personnels seront exceptionnellement autorisés à fumer dans un espace provisoire et délimité aux grands escaliers entre la coursive et les grilles du lycée avenue Fontenaille.
- Le portail et le portillon « Fontenaille » sont désormais fermés à 20h
- Un cahier de contrôle des entrées et des sorties a été mis en place à la loge du lycée faisant obligation à toute personne étrangère à l'établissement (visiteurs, parents d'élèves, associations...) de se signaler à la loge à leur arrivée et à leur départ.

Situation particulière :

- L'ouverture non sécurisée entre la résidence Pacagest et le lycée sera obturée en début de semaine

Je vous remercie de votre compréhension et de votre contribution à la mise en place de toutes ces mesures, certes contraignantes, mais qui dans notre cas, nous permettent nous mettre en conformité avec la sécurité d'un établissement public.

Jean-Roger RIBAUD